27823

FRC 4°. 27823

COMPTE RENDU

Case FRC 12881

En exécution de la loi du 21 Nivôse an troisième de la République française,

Par le Représentant du Peuple PORCHER,

Envoyé en mission dans le Département du Loiret, par Décret du 2 du même mois, à dater du 4 dudit mois jusques et compris le 22 Germinal suivant;

Imprimé par ordre de la Convention nationale.

. . . . . .

RECETTE.

Il a été mis à la disposition du Représentant Porcher, par un mandat des Inspecteurs de la Salle, sur la trésorerie nationale, la somme de 6,000ᵗᵗ

Il a été tiré par lui sur le Payeur général du Département du Loiret à Orléans, un seul mandat de . . 10,000

Total de la recette 16,000

Dépense personnelle de la mission.

Frais de deux voyages de Paris à Orléans et retour ; un autre fait à Janville, dans le département d'Eure-et-Loir, et plusieurs autres faits dans les différens districts de celui du Loiret ; objets dont on ne tire pas quittance, non plus que des guides aux postillons, mais qui se trouvent vérifiés par le nombre et le prix des postes énoncées au compte détaillé de ces voyages, ci-joint 1,830ᵗᵗ 5ˢ

Nourriture dans les auberges, avec secrétaires, administrateurs et militaires pour activer les réquisitions, suivant les quittances jointes 10,812 10

Dépenses diverses, comme impressions, blanchissage, ferrage de chevaux, gratifications et aumônes dans des fêtes, ... 1,031 14

Dépense étrangère.

Payé pour le Représentant Brival à deux imprimeurs d'Orléans et Montargis, et suivant ses ordres, la somme de 362 livres pour des impressions faites pendant sa mission, qu'il avoit oublié de solder, et dont les quittances sont jointes au compte, 362

Total de la dépense 14,036 9

Récapitulation.

Dépense	14,036ᵗᵗ	9ˢ
Recette	16,000	
Excédant de recette	1,963	11

La voiture employée dans la mission a été rendue au dépôt, et le récépissé est joint.

Je certifie la vérité du présent compte. A Paris, ce 6 Frimaire de l'an quatrième de la République.

Signé, PORCHER.

Compte rendu, en exécution de la loi du 21 Nivôse an 3, par le Représentant du Peuple Porcher, envoyé en mission dans le Département du Calvados, par décret du 12 Prairial de l'an 3 de la République, jusqu'au 25 Brumaire an 4 inclusivement.

J'ai reçu en partant, par mandat du comité d'inspection, sur la trésorerie nationale, la somme de . . . . . 8,000ᵗᵗ ſ ₰

Il a été mis à ma disposition, par arrêtés des comités de salut public et des finances réunis, en date du 22 fructidor an 3, pour dépenses générales, particulières et secrètes, la somme de 110,000ᵗᵗ

J'ai touché sur ces fonds :

1°. Par mandats sur le receveur du district de Caen, des 2 et 20 fructidor, 10 et 27 vendémiaire, 2 et 21 brumaire, celle de . . . 82,000ᵗᵗ

2°. Par mandats sur le payeur général 5,085

} 87,085 " . . ci 87,085

Reste disponible dans les caisses ci-dessus . . . 22,915

Montant de la dépense effective 95,085

Dépense personnelle et relative à ma mission.

1°. Pour frais de postes

95,085

De l'autre part. Recette . . . 95,085# ſ d

Suite de la dépense personnelle et relative à ma mission.

et route de Paris à Caen, et pour le retour ; pour réparations faites à la voiture ; frais extraordinaires aux relais où le service des postes étoit interrompu, y compris les frais de retour de mon secrétaire, qui n'est revenu qu'après moi . .	12,208# 19ſ d	
2°. Pour voyage à Lisieux pour les subsistances, frais de route, séjour et dépenses pendant six jours	2,671 15	
3°. Pour voyage à Falaise et deux autres voyages sur les bords de la mer, pour la visite des redoutes lors de l'apparition des Anglais aux isles Saint-Marcouff.	2,587	
4°. Pour frais de bureau et pour appointemens et gratifications à deux secrétaires commis, indépendamment des secrétaires particuliers.	2,410	
5°. Pour dépense et étrennes aux tambours et à la musique de la garde nationale de Caen et des troupes de ligne, aux sergens de-ville, aux fêtes des 10 août, 9 thermidor et lors de l'ac-		
	19,877 14	95,085

Ci-contre. Recette . . . . 95,085ᵗᵗ ſ ȝ

Suite de la dépense personnelle et relative à ma mission.

Ci-contre . . .	19,877ᵗᵗ 14ſ ȝ	
ceptation de la Constitution	2,180	
6°. Pour nourriture, blanchissage, commissions et menus frais, gages du cuisinier et du domestique, tant à l'auberge qu'à la maison dite *de l'Intendance*, où j'ai tenu ménage pendant les cinq mois qu'a duré ma mission	27,069 6	
Sommes ordonnancées et payées sur les fonds mis à ma disposition pour les objets ci-après, et dont j'ai les quittances.		
7°. Pour recherche et arrestation et conduite à Paris de la femme *Désiré*, prévenue d'organiser le chouanage dans le Calvados, et pour réparations faites à la voiture : emprunté à cet effet . .	8,914	
8°. Pour déboursés du commandant de la force armée et la gendarmerie, pour la recherche et l'arrestation des chefs des chouans	430	
9°. Pour frais faits par		
	58,471	95,085

De l'autre part. Recette . . . . 95,085# ſ ₰

Suite de la dépense personnelle et relative à ma mission.

De l'autre part. . .	58,471#	ſ	₰
un capitaine de navire, envoyé vers les isles Saint-Marcouff, pour connoître les forces des Anglais.	1,962		
10°. Avance faite à l'hospice de Vire, dénué de toutes ressources, sur les fonds qu'il a justifié lui être dus	12,000		
11°. Pour secours à deux malheureuses femmes de défenseurs de la patrie	85		
Plus, à mon secrétaire, pour ses appointemens, qui lui étoient dus à compter du premier prairial an troisième, conformément au décret du. . . . par le comité de législation, où il étoit employé comme rédacteur, et dont il n'a pas été payé	4,374	16	4
Total	76,892	16	4

Récapitulation.

Dépense personnelle. .	49,027			76,892	16 4
Dépense générale. . .	27,865	16	4		
Laquelle déduite de celle de quatre-vingt quinze mille quatre-vingt-cinq livres, reste entre mes mains celle de				18,192	3 8
que j'ai remise au comité d'inspection, et dont j'ai tiré quittance signée *Parelle.* Somme pareille avec la recette				95,085	

Nota. J'ai justifié de toutes les quittances à l'appui du présent compte, au comité d'inspection.

J'ai fait conduire au dépôt des voitures nationales celle qui m'avoit été fournie : j'en ai le reçu.

Je certifie la vérité du présent compte. A Paris, ce 6 frimaire, de l'an quatre de la République.

Signé, PORCHER.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Frimaire, an IV.